RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AGJA HANDBALL
Saison 2026 – 2027

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement de la section Handball de l'AGJA. Chaque licencié, représentant légal, entraîneur, dirigeant ou bénévole s'engage à respecter les dispositions suivantes afin de garantir le bon fonctionnement du club, la sécurité de tous et le respect des valeurs du handball.

1- ENGAGEMENT ET RESPECT DU COLLECTIF

Les équipes étant engagées en compétition, **l'assiduité aux entraînements et aux matchs est indispensable au bon fonctionnement du collectif.**
À ce titre, chaque licencié s'engage à :

- Respecter les horaires des entraînements, matchs et convocations ;
- Prévenir son entraîneur en cas de retard ou d'absence ;
- Participer activement à la vie de son équipe.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les jeunes joueurs devront attendre l'arrivée d'un encadrant avant d'accéder aux infrastructures sportives. Les entraîneurs accueilleront les joueurs au minimum **15 minutes** avant le début des entraînements.
Afin d'assurer le bon déroulement des compétitions, les licenciés évoluant en catégorie U13 et au-delà seront sollicités ponctuellement pour participer à l'organisation des rencontres à domicile (table de marque, arbitrage, responsable de salle, etc.).
Cette investissement sera demandée à hauteur de deux interventions par saison, en fonction des compétences et disponibilités de chacun.

2- TENUE ET MATÉRIEL

Une tenue correcte ainsi qu'un comportement exemplaire sont exigés en toutes circonstances.
Par sa licence, chaque joueur s'engage à respecter les valeurs et principes de la Fédération Française de Handball (FFHB).
Chaque licencié devra se présenter aux entraînements avec :

- Une tenue sportive adaptée ;
- Des chaussures de sport appropriées ;
- Le matériel éventuellement demandé par l'encadrement.

Lors des rencontres officielles, les joueurs devront obligatoirement porter :

- Le maillot d'échauffement fourni par le club ;
- Le maillot de match ;
- Le short de match ;
- Les chaussettes de match.

Le port de ces équipements participe notamment à la valorisation des partenaires du club.
Les joueurs devront utiliser les vestiaires pour se changer, tant lors des entraînements que des matchs.

3 – DISCIPLINE ET SANCTIONS

Tout joueur, entraîneur ou dirigeant dont le comportement entraînerait une sanction disciplinaire prononcée par le Comité de Handball de la Gironde ou la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball **devra s'acquitter personnellement du montant de l'amende correspondante.**
Le club ne prendra en charge aucune pénalité individuelle.
Selon la nature et la gravité des faits, la section Handball pourra également prononcer une sanction interne pouvant aller :

- Du simple avertissement ;
- À une suspension temporaire ;
- Jusqu'à l'exclusion définitive du club.

4- Rôle des parents et respect de l’encadrement

Les parents s'engagent à adopter un comportement respectueux envers :

- Les entraîneurs ;
- Les arbitres ;
- Les dirigeants ;
- Les bénévoles ;
- Les joueurs ;
- Les clubs adverses.

Les entraîneurs sont seuls responsables des choix sportifs concernant :

- Les compositions d'équipe ;
- Les choix tactiques ;
- Les temps de jeu ;
- L'organisation des entraînements.

Les parents sont invités à ne pas intervenir ni contester ces décisions sur ou en dehors du terrain afin de préserver l'autorité de l'encadrement, la cohésion du groupe et la progression des joueurs.
En cas d'incompréhension, un échange pourra être demandé avec l'entraîneur. Celui-ci devra se dérouler dans un cadre respectueux, de préférence pendant les horaires d'entraînement.

5- Communication et informations

Communauté WhatsApp

Chaque licencié ou représentant légal est invité à :

1. Rejoindre le groupe correspondant à sa catégorie ou à celle de son enfant ;
2. Consulter régulièrement les informations diffusées dans l'espace « Annonces ».

Règles d'utilisation

Les échanges doivent respecter les principes suivants :

- Respect et bienveillance ;
- Confidentialité des informations partagées ;
- Utilisation des messages privés pour les demandes personnelles ;
- Privilégier les échanges directs avec les entraîneurs avant ou après les entraînements ;
- Limiter la multiplication des interlocuteurs et des messages.

Le club se réserve le droit de retirer du groupe toute personne ne respectant pas ces règles.

Réseaux sociaux

Les informations officielles du club sont également diffusées via :

- Facebook : Caudéran Handball
- Instagram : Cauderan-Handball

6 – DOTATION ÉQUIPEMENT

(Catégories U13 à Séniors)
Une dotation annuelle est remise à chaque joueur.
Un chèque de caution obligatoire sera demandé :

- 70 € pour la dotation comprenant le t-shirt et le maillot de match ;
- 90 € pour la dotation comprenant le t-shirt, le maillot de match et le ballon.

Pour les catégories séniors, une chasuble sera également fournie.
En cas de perte, son remplacement sera facturé 5 €.
Le club fournira également :

- Un maillot d'échauffement ;
- Une paire de chaussettes de match.

Ces équipements devront être portés lors des rencontres officielles.
Le chèque de caution, établi à l'ordre de l'AGJA Handball, ne sera pas encaissé et sera restitué ou détruit à la fin de la saison sous réserve que l'ensemble des équipements soit rendu en bon état.
En cas de perte ou de détérioration d'un ou plusieurs éléments, le club se réserve le droit d'encaisser tout ou partie du chèque de caution.

7 – FONCTIONNEMENT ET TRANSPARENCE

La section Handball est composée :

- D'un bureau ;
- De commissions entièrement bénévoles ;
- D'un Directeur Technique salarié.

Le club veille à une gestion rigoureuse et responsable de ses finances. Il assure un suivi budgétaire élaboré, contrôlé et validé en étroite collaboration avec la Maison de Quartier AGJA.
Cette vigilance garantit :

- La pérennité des activités ;
- Le respect des engagements pris auprès des adhérents ;
- La confiance des partenaires ;
- Le respect des obligations institutionnelles.

L'ensemble des membres du bureau et des bénévoles s'investit en complément de leurs activités professionnelles et personnelles.
Dans ce contexte, le club remercie chaque adhérent pour sa compréhension, sa bienveillance et son soutien.
Les membres du bureau restent disponibles pour répondre aux questions et accueillent avec intérêt toute personne souhaitant contribuer au développement de la section.

8 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les entraîneurs, dirigeants et membres du bureau veilleront à l'application du présent règlement ainsi qu'au respect des valeurs fondamentales du handball.
Tout manquement répété pourra faire l'objet d'un examen par les instances dirigeantes de la section, en lien avec l'AGJA.
Les mesures prises pourront aller :

- Du rappel au règlement ;
- À l'avertissement ;
- À la suspension temporaire ;
- Jusqu'à l'exclusion définitive du club.